



Le 12 avril 2022

Chamagnieu - Mianges

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2022

Présents :

Mesdames Agnès BALLEFIN, Adeline BENARD, Laure BERNARD, Anne BEROUD, Odile CHARDON, Pascale GELIN, Anne MATILLAT

Messieurs Jean-Marc BAUDELET, Eric BAZIN, Jean-Yves CADO, Claude MARTINEZ, Sébastien PINCHON, Philippe SIROT, Olivier TRIOULAIRE

Pouvoir :

Romain MAISONNETTE donne pouvoir à Eric BAZIN

Romain BERTRAND donne pouvoir à Sébastien PINCHON

David LAUTSCH donne pouvoir à Anne MATILLAT

Raquel DUNCAN donne pouvoir à Laure BERNARD

Pascale QUENTIN donne pouvoir à Agnès BALLEFIN

Secrétaire de séance :

Mme Adeline BENARD a été nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 novembre 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 29 novembre 2021.

Ordre du jour :

- Délibérations

1. Compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal
2. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal
3. Compte administratif de l'exercice 2021 du budget CCAS
4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget CCAS
5. Comptes de gestion des 2 budgets de la Commune - Exercice 2021
6. Fixation des taux des contributions directes - Année 2022
7. Vote des budgets primitifs des 2 budgets communaux - Exercice 2022
8. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
9. Convention de cofinancement, de délégation de Maîtrise d'Ouvrage et de répartition des charges d'entretien pour la traversée de village sur la RD75
10. Demande d'un abri à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune
11. Dénomination de voirie communale
12. TE38 – Renforcement Basse Tension Poste St Martin - Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité
13. TE38 – Renforcement Basse Tension Poste St Martin - Travaux sur réseau de télécommunication
14. TE38 – Travaux sur réseaux d'Eclairage Public
15. Modification du règlement de cantine, garderies et temps d'activités périscolaires pour la rentrée scolaire 2022/2023
16. Emplois d'été 2022
17. Demande de réalisation d'un diagnostic sécurité par la gendarmerie de l'Isère

- Informations diverses

DELIBERATIONS

Monsieur BAUDELET, adjoint au maire en charge des finances, présente les résultats de l'exercice 2021 pour les 2 budgets de la commune : budget principal et budget du CCAS.

Pour chacun des budgets, les résultats de l'exercice concernent les dépenses et les recettes de l'année 2021.

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 reprend les résultats de l'exercice avec les reports de l'exercice 2020.

Après avoir voté le compte administratif 2021 de chaque budget, le Conseil municipal affecte les résultats de l'exercice 2021 au budget primitif de l'exercice 2022.

1. Compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la présentation faite du compte administratif 2021 du budget principal lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de l'exercice 2021

CA 2021	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 030 774,26 euros	805 827,28 euros
Recettes	1 216 996,04 euros	392 986,04 euros
Résultat	186 221,78 euros	- 412 841,24 euros

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

CA 2021	Fonctionnement	Investissement
Résultat	2 259 463,21 euros	- 412 841,24 euros

2. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal

Après présentation du compte administratif 2021 et afin de couvrir le solde négatif de la section d'investissement, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE pour le budget primitif 2022 d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021, soit 412 841,24 euros au compte 1068 pour couvrir le solde négatif de la section d'investissement.

La différence, soit 1 846 621,97 euros, est reportée au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté.

3. Compte administratif de l'exercice 2021 du budget CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la présentation faite du compte administratif 2021 du CCAS lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de l'exercice 2021

CA 2021	Fonctionnement
Dépenses	22 250,19 euros
Recettes	18 986,19 euros
Résultat	- 3 264,00 euros

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

CA 2021	Fonctionnement
Résultat	4 914,10 euros

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget CCAS

Après présentation du compte administratif 2021, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de porter le résultat excédentaire 2021 de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement pour un montant de 4 914,10 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

5. Comptes de gestion des 2 budgets de la Commune - Exercice 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

6. Fixation des taux des contributions directes – Année 2022

Le Maire rappelle que les contributions directes n'ont pas augmentées depuis 2018. Il propose d'augmenter le taux de la taxe foncière bâtie pour l'année 2022 de 1,04 point.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de fixer ainsi les taux des contributions directes pour l'année 2022
 - *taxe foncière bâtie = 37,83 % au lieu de 36,79 % (taux communal 21,93 % au lieu de 20,89 % + taux départemental 15,90 %)
 - *taxe foncière non bâtie = maintien à 62,61 %
- DIT que la recette sera inscrite dans le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022, chapitre 73, article 7311 « contributions directes ».

7. Vote des budgets primitifs des 2 budgets de la commune – Exercice 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE les budgets primitifs 2022 : budget principal et budget CCAS de la commune qui s'équilibrent ainsi :

BP 2022	COMMUNE	CCAS
Fonctionnement	3 119 671,97 euros	21 044,10 euros
Investissement	4 503 873,21 euros	sans objet

8. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le maire informe l'assemblée délibérante que, le Trésorier de Crémieu a transmis un état des produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Le Conseil municipal a la possibilité d'en refuser certaines à condition qu'elles ne soient pas prescrites.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 2 636,97 €

Le Maire précise que ces titres concernent principalement des factures d'eau et des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION
- ACCEPTE d'admettre en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessous, pour un montant de 2.636,97€ (Deux mille six-cent trente-six Euros et quatre-vingt-dix-sept Cents)
- PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet
- DEMANDE à la Trésorerie de Crémieu de poursuivre les opérations de recouvrement pour les autres créances.

2013	BASTI LAID Sahin	1.96 €	Personne disparue
2013	BASTI LAID Sahin	37.70 €	Pas de date de naissance
2013	BASTI LAID Sahin	43.19 €	Introuvable fichier impôts
2013	BASTI LAID Sahin	1.05 €	Prescrit 05/09/2017
	TOTAL BASTI LAID Sahin	83.90 €	
2014	BOEUF Jean Paul	35.50 €	Personne disparue
2014	BOEUF Jean Paul	1.40 €	Pas de date de naissance
2014	BOEUF Jean Paul	40.85 €	Introuvable fichier impôts
2014	BOEUF Jean Paul	0.75 €	Prescrit 05/09/2018
	TOTAL BOEUF Jean Paul	78.50 €	
2015	CHAMPION Jean	101.50 €	Personne disparue
2015	CHAMPION Jean	111.05 €	Pas de date de naissance
2015	CHAMPION Jean	18.85 €	Introuvable fichier impôts
2015	CHAMPION Jean	10.08 €	Prescrit 05/09/2019
	TOTAL CHAMPION Jean	241.48 €	
2019	CHEVALLIER Amandine	24.00 €	RAR inférieur seuil poursuite
	TOTAL CHEVALLIER Amandine	24.00 €	Relances + mises demeure sans effet
2014	FRANQUERA Henri	47.97 €	Personne disparue
2014	FRANQUERA Henri	6.15 €	Pas de date de naissance
2014	FRANQUERA Henri	45.10 €	Introuvable fichier impôts
2014	FRANQUERA Henri	11.48 €	Prescrit 17/04/2018
	TOTAL FRANQUERA Henri	110.70 €	
2013	GOMEZ FERREIRA Pedro	25.46 €	Personne disparue
2013	GOMEZ FERREIRA Pedro	18.76 €	Pas de date de naissance
2013	GOMEZ FERREIRA Pedro	113.39 €	Introuvable fichier impôts
	TOTAL GOMEZ FERREIRA PEDRO	157.61 €	Prescrit 05/09/2017
2012	ISCHIA Philippe	19.14 €	Combinaison infructueuse d'actes de
2012	ISCHIA Philippe	125.70 €	2012 à 2021
2012	ISCHIA Philippe	132.44 €	SATD bancaires + employeurs sans
2012	ISCHIA Philippe	13.05 €	provision / insolvable
2013	ISCHIA Philippe	213.70 €	Prescrit 10/11/2016
2013	ISCHIA Philippe	46.76 €	
2013	ISCHIA Philippe	25.05 €	
2013	ISCHIA Philippe	230.39 €	
2014	ISCHIA Philippe	15.00 €	
2014	ISCHIA Philippe	28.00 €	
2014	ISCHIA Philippe	140.00 €	
2014	ISCHIA Philippe	152.00 €	
	TOTAL ISCHIA Philippe	1 141.23 €	
2011	MACURA Philippe	6.54 €	RAR inférieur seuil poursuite huissier et
2011	MACURA Philippe	13.09 €	bancaire / Pas d'employeur
2011	MACURA Philippe	38.57 €	Poursuites 2011 à 2021 sans effets
	TOTAL MACURA PHILIPPE	58.20 €	Prescrit 08/07/2015
2008	METRA Romain OU LAPRO	109.37 €	Poursuites sans effets de 2008 à 2021
	TOTAL METRA ROMAIN OU LAPRO	109.37 €	Prescrit 04/04/2016
2013	SAVARY WIEL	45.63 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	SAVARY WIEL	42.90 €	Prescrit 20/06/2017
2013	SAVARY WIEL	5.85 €	
2013	SAVARY WIEL	10.92 €	
	TOTAL SAVARY WIEL	105.30 €	

2012	SOUFFLET Laurent et S	23.76 €	Combinaison infructueuse d'actes de 2012 à 2021 Prescrit 10/11/2016
2012	SOUFFLET Laurent et S	148.80 €	
2012	SOUFFLET Laurent et S	16.20 €	
2012	SOUFFLET Laurent et S	155.96 €	
	TOTAL SOUFFLET Laurent et S	344.72 €	
2016	STASZEWSKI Katia	6.88 €	Combinaison infructueuse d'actes de 2016 à 2021 Prescrit 29/09/2020
2016	STASZEWSKI Katia	85.31 €	
2016	STASZEWSKI Katia	77.30 €	
2016	STASZEWSKI Katia	12.47 €	
	TOTAL STASZEWSKI Katia	181.96 €	
	TOTAL	2 636.97 €	

9. Convention de cofinancement, de délégation de Maîtrise d'Ouvrage et de répartition des charges d'entretien pour la traversée de village sur la RD75

Le Maire propose de signer la convention de cofinancement, de délégation de Maîtrise d'Ouvrage et de répartition des charges d'entretien pour la traversée de village sur la RD75 avec le Département de l'Isère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DONNE SON ACCORD pour signer la convention de cofinancement, de délégation de Maîtrise d'Ouvrage et de répartition des charges d'entretien pour la traversée de village sur la RD75 avec le Département de l'Isère.

- AUTORISE le Maire à signer tous les actes administratifs correspondants

10. Demande d'un abri à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune

Le Maire explique que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE le remplacement d'un abri voyageurs à l'arrêt « Mianges » (Chemin de la Chapelle)

- AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

11. Dénomination de voirie communale

Le Maire explique qu'un accident (sans gravité) à l'intersection du Chemin de Vure et de la Route Départementale 18 a révélé la dangerosité de ce croisement. Afin d'éviter toute récurrence, il a été convenu avec le Département de l'Isère de modifier le régime de priorité actuel.

La voirie dénommée « Chemin de Vure » étant partagée par les communes de Chamagnieu et Villemoirieu, en application de l'article L.141-5 du Code de la voirie routière, les deux communes doivent délibérer afin de déterminer le type de la voirie et son régime de priorité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- AFFIRME que le Chemin de Vure est une voie communale appartenant au domaine public de la commune ; celui-ci sera inscrit dans le tableau de classement des voiries communales à établir

- DEMANDE au Département de l'Isère de modifier le régime de priorité afin de donner priorité à la Route Départementale 18.

12. TE38 – Renforcement Basse Tension Poste St Martin - Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Monsieur le Maire explique que suite à notre demande, le Territoire d'Energie de l'Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux ci-dessous :

Collectivité : Commune de CHAMAGNIEU
Affaire n° 20-003-067 Renforcement BT poste St Martin

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	420 314 €
- le montant total des financements externes s'élèvent à :	420 314 €
- la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	0 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante à TE38

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- PREND ACTE du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel :	420 314 €
- Financements externes :	420 314 €
- Participation prévisionnelle	0 € (contribution aux investissements)

- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 0 €.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

13. TE38 – Renforcement Basse Tension Poste St Martin - Travaux sur réseau de télécommunication

Monsieur le Maire explique que suite à notre demande, le Territoire d'Energie de l'Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux ci-dessous :

Collectivité : Commune de CHAMAGNIEU
Affaire n° 20-003-067 Renforcement BT poste St Martin

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	88 611 €
- le montant total des financements externes s'élèvent à :	17 772 €
- la participation aux frais de TE38 s'élève à	4 147 €
- la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	66 692 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante à TE38

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- PREND ACTE du projet et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel :	88 611 €
- Financements externes :	17 772 €
- Participation prévisionnelle	70 839 € (frais TE38 + contribution aux investissements)

- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 66 692 €.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

14. TE38 – Travaux sur réseaux d’Eclairage Public

Suite à notre demande, le Territoire d’Energie de l’Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux suivants :

Collectivité : Commune de CHAMAGNIEU
Affaire n° 21.002.067 EP Route de Vienne Tr2 / St Martin

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l’opération est estimé à :	46 174 €
- le montant total des financements externes s’élèvent à :	26 752 €
- la participation aux frais de TE38 s’élève à	1 100 €
- la contribution prévisionnelle aux investissements s’élève à :	18 323 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante à TE38

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l’opération, à savoir :

- *Prix de revient prévisionnel : 46 174 €*
- *Financements externes : 26 752 €*
- *Participation prévisionnelle 19 423 € (frais TE38 + contribution aux investissements)*

- PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d’un montant de 1 100 €

- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l’opération et constitutive d’un fonds de concours d’un montant prévisionnel total de 18 323 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l’objet d’une nouvelle délibération.

Paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50%, puis solde)

15. Modification du règlement de cantine, garderies et temps d’activités périscolaires pour la rentrée scolaire 2022/2023

Le Maire explique que le règlement pour les inscriptions à la cantine, aux garderies et aux temps d’activités périscolaires a été revu pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Les accueils périscolaires de la commune de Chamagnieu permettent de développer une offre de service complémentaire aux temps scolaires pour les enfants scolarisés sur la commune. Ces temps d’accueil se déroulent dans le cadre du projet éducatif du territoire défini par la municipalité. Celui-ci est le support pédagogique du personnel communal intervenant sur ces temps d’accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 voix POUR et 3 CONTRE

- DECIDE de valider le règlement intérieur proposé pour la rentrée scolaire 2022/2023

- DECIDE de l’augmentation des tarifs, à savoir :

- *pour la cantine : 3,10€, 4,30€, 4,50€ et 4,70€ en fonction du coefficient familial, au lieu de 3,00€, 4,20€, 4,40€ et 4,60€*
- *pour le périscolaire du soir : 1,30€, 1,80€, 2,00€ et 2,20€ en fonction du coefficient familial, au lieu de 1,20€, 1,70€, 1,90€ et 2,10€*

- PRECISE que ces tarifs seront doublés en cas d’accueils exceptionnels sans réservation préalable

- CHARGE la 2eme adjointe au Maire du suivi de ce dossier

16. Mise en place de tarifs périscolaires spécifiques pour les familles résidant à l'extérieur de la commune

Le Maire propose de mettre en place des tarifs périscolaires spécifiques pour les familles résidant à l'extérieur de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR, 3 CONTRE et 7 ABSTENTIONS

- *DECIDE que les tarifs pour les familles résidant à l'extérieur de la commune seront ceux de la tranche la plus haute, à savoir 4,70€ pour la cantine, 1,80€ pour le périscolaire du matin et 2,20€ pour le périscolaire du soir*
- *DECIDE que ces tarifs entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2022/2023*
- *PRECISE que ces tarifs seront doublés en cas d'accueils exceptionnels sans réservation préalable*
- *CHARGE la 2eme adjointe au Maire du suivi de ce dossier*

17. Emplois d'été 2022

En 2014, le Conseil Municipal avait mis en place une opération «Emplois d'été» pour les jeunes Chamagnolans. Depuis cette date l'opération a été renouvelée tous les ans.

Cette année la commune souhaite réitérer cette opération mais sous une forme différente.

Elle proposera pour la période estivale :

- 2 postes de 3 semaines à raison de 20h/semaine aux services techniques, attribués à des jeunes Chamagnolans majeurs après entretien de recrutement
- 4 postes de 20h sur 1 semaine aux services techniques ou pour l'entretien des locaux communaux, attribués à des jeunes Chamagnolans à partir de 16 ans après tirage au sort parmi les candidatures reçues. Les jeunes ayant déjà bénéficié de cette opération les années précédentes ne seront pas prioritaires.

Ceux-ci seront recrutés en qualité d'agents auxiliaires, rémunérés sur la base du SMIC.

La publicité de ces emplois d'été sera effectuée via les canaux d'information de la commune. Les jeunes de la commune peuvent postuler jusqu'au 17 juin 2022 (CV + lettre de motivation + justificatif de domicile).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *DECIDE de renouveler l'opération « emplois d'été » en 2022*
- *VALIDE cette proposition et les modalités de recrutement des candidats*
- *CHARGE le Maire d'établir les contrats de travail correspondants*
- *DIT que la dépense correspondante sera prise sur le budget principal de la commune chapitre 12 « charges de personnel ».*

18. Demande de réalisation d'un diagnostic sécurité par la gendarmerie de l'Isère

Le Maire explique qu'afin de sécuriser les commerces situés sur le futur centre bourg, il a été envisagé la mise en place de caméra de vidéoprotection sur la nouvelle place. Lors d'une rencontre avec notre gendarme référent de Crémieu, celui-ci nous a aiguillé vers la cellule de prévention technique de la malveillance, spécialisée dans les conseils et la mise en place de ce genre de système.

Avant toute mise en place d'un système de vidéoprotection, il est impératif de réaliser un diagnostic sécurité. Celui-ci est réalisé par les services de la Gendarmerie Nationale et piloté par le référent sûreté du Groupement de Gendarmerie de l'Isère. Ce diagnostic réalisé gracieusement, a pour objectif de valider ou non l'intérêt d'un tel système. Dans l'affirmative, il permet de donner des préconisations quant aux sites prioritaires à protéger et de préciser les emplacements des caméras, le type de caméras à installer en fonction des objectifs recherchés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- *AUTORISE le maire à demander un diagnostic auprès du gendarme référent sûreté situé au CPTM du groupement de gendarmerie de l'Isère*

INFORMATIONS – PROJETS

PROJETS :

ECOLE

- Les deux classes supplémentaires et le bureau de la directrice sont terminées et ont été mises à disposition le 10 mars. La classe de CP de la directrice a déménagé aussitôt.
- Le nouveau réfectoire devrait être fini après les vacances de Pâques, soit fin avril. La nouvelle garderie est quant à elle prévue pour fin mai.
- Toutes les subventions demandées ne sont pas encore confirmées mais nous sommes certains d'avoir 600.000€ de la part du Département.

STADE

- Les travaux ont débuté le 14 mars.
A ce jour, le forage est terminé et l'arrosage enterrée est en place.
Les travaux vont se poursuivre jusqu'à la fin du mois d'avril.

RD75

- Les travaux progressent à un rythme soutenu.
- Les travaux de réhabilitation des conduites d'eau usée et d'eau potable réalisés par l'entreprise SADE sur le carrefour sont terminés depuis le 1er avril. Parallèlement l'entreprise Jean LEFEBVRE a commencé les travaux sur le secteur quai bus coté parking école.
- Du 15 avril au 10 mai 2022, l'entreprise Jean LEFEBVRE réalisera les travaux sur la zone du carrefour : démolition, terrassement, remblai et mise en place des fourreaux pour les feux tricolores et le réseau d'irrigation, avec la reprise des grilles.
- Le chemin des Bulliances sera fermé durant les vacances Pâques.
- Le parking du Château sera ouvert à compter du 19 avril.
- Du 11 mai au 5 août 2022, l'entreprise SADE réalisera la fin de ses travaux allant de la Mairie jusqu'au virage côté Est.
- Un alternat a feux sera mis en place afin de réaliser les travaux d'enfouissement du génie civil par l'entreprise SADE pour le compte de TE38, entre la Mairie et la fin du projet côté Est vers le chemin du Vignoble.
- Tous les travaux des collecteurs d'eaux usées, d'eau potable et des réseaux secs auront été réalisés.
- Si les conditions de travail sont favorables pour l'entreprise SADE, l'entreprise Jean LEFEBVRE devrait pouvoir réaliser la fin des travaux de VRD sur l'ensemble du projet à compter du 29 août 2022.
- Un appel d'offre a été lancé le 28 mars pour l'aménagement du parking de la Fontaine et des devis ont été demandé pour le parking du Château. Selon les réponses les travaux sur le parking du Château pourraient commencer fin mai.

CENTRE BOURG

- Un nouveau transformateur a été installé par ENEDIS au mois de mars et sera activé fin avril.
- La livraison des logements et des commerces est prévue entre les mois de mai et juin.
- Reste à faire l'aménagement de la future place comme souhaité par l'équipe municipale et les places de stationnement.
- L'ouverture des commerces et services est prévu courant juin/juillet
- La boulangerie Lambert fermant définitivement ses portes le 15 mai, nous serons quelques temps sans boulangerie

TRAVAUX :

ROUTE DE JAMEYZIEU

- Les travaux de rénovation de la chaussée ont été réalisés au mois de mars, pour un coût de 6.438€ TTC

CHEMIN ET IMPASSE DU VIGNOBLE

- Les travaux de réfection de voirie sont prévus durant les vacances d'avril, pour un coût de 80.000€ TTC

ROUTE DE PANOSSAS

- Les travaux d'enfouissement des réseaux secs associés au renforcement du poste St Martin doivent débuter le 15 avril.
- Les travaux sur la partie la plus étroite de la route de Panossas sont prévus durant les vacances de Pâques. La route sera barrée durant ces 15 jours sauf pour les piétons.

CCAS :

CHAM'AVENGERS

- Le lavage de voitures a bien fonctionné

VENTE DE FLEURS

- Les flyers pour la réservation des fleurs ont été distribués. Elles seront à récupérer le 14 mai au matin

ACCUEIL DES UKRAINIENS

- Une réunion d'information a eu lieu le 28 mars.
Une vingtaine de participants ont pu entendre le témoignage de Mme CLAIRE qui a accueilli plusieurs familles. Des explications sur le processus de formalisation (carte de séjour, aides pécuniaires...) fournies par la Préfecture ont été décrites.
- Les Chamagnolans qui souhaitent accueillir des réfugiés peuvent se signaler en Mairie.
- Lancement d'une campagne de dons.

DIVERS :

ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 1ER TOUR

- Très fort taux de votants

CONTENTIEUX URBANISME

- Le procès contre Mr AFONSO a enfin été gagné. Il doit nous verser près de 3.500€ et mettre le mur en conformité.

CHEMIN DE CROIX

- L'inauguration aura lieu le vendredi 17 juin à 20h30 en présence du Père Loïc LAGADEC.
Elle sera précédée par une messe

Le Maire lève la séance à 23h15 et remercie les personnes présentes.